

Soins dentaires pour enfants - Scellement de fissures et de puits

Avantage de l'assurance complémentaire

En tant que parent, vous trouvez certainement important que votre enfant dispose d'une bonne dentition. Le seul moyen de s'en assurer est d'effectuer régulièrement une visite chez le dentiste. Pour soulager la charge financière de ces visites, le Mutualité Socialiste du Brabant intervient dans les soins dentaires des enfants et adolescents.

Scellement de fissures et de puits

Chez les enfants, les dents présentent un grand nombre de puits et de fissures. Lorsque les enfants mangent, des substances alimentaires peuvent obstruer ces puits et fissures et amener la formation de caries. Pour éviter cela, le dentiste peut reboucher les trous et fissures.

Qui peut bénéficier de cette intervention ?

Votre enfant a moins de 14 ans ? Nous accordons donc une intervention dont le montant équivaut à celui qui est à votre charge. Dans certains cas particuliers (la pousse tardive des dents), l'assurance maladie obligatoire intervient également après 14 ans. Si vous répondez à cette condition, nous vous remboursons le traitement pour les enfants qui ont plus de 14 ans et moins de 18 ans.

Comment obtenir cette intervention ?

Le dentiste vous fournit une attestation de soins donnés, portant le code de prestation 302514 ou 302536. Vous recevez le remboursement des frais pour le scellement de fissures et de puits dès réception de votre attestation.

Plus d'informations ?

Si vous souhaitez de plus amples informations, rendez-vous dans un de nos nombreux bureaux, contactez le Service des soins de santé au 02 506 96 11 ou consultez notre site Internet www.fmsb.be.